



La Roquebrussanne

DEPARTEMENT DU VAR

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16
Représentés : 2
Votants : 18
Absent : 1

Date de la convocation : 20.11.2024

Date affichage : 20.11.2024

Délibération du Conseil Municipal n° 083-218301083-20241125-2024_56-DE

Envoyé en préfecture le 26/11/2024

Reçu en préfecture le 26/11/2024

Publié le

Berger Levrault

N°2024/56

Informations sur les décisions prises par Monsieur le Maire

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de La Roquebrussanne s'est réuni, après convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-9 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de son Maire, Monsieur Michel Gros

Présents : Michel GROS, Pierre VENEL, Claudine VIDAL, Sabine FONTANILLE, Bryan JACQUIN, Nathalie WETTER, Magalie ATLAN, Michel GAGNEPAIN, Sabah BAUDRAND, Hugo NIEDERLAENDER, Stéphanie DEBOUW-SERRAULT, Bernard BELORGEY, Chrystelle GAZZANO, Lionel BROUQUIER, Marylène RICCI, Denis CAREL

Procurations :

Ludovic ODRAT a donné procuration à Michel GROS

Jean-Mathieu CHIOTTI a donné procuration à Lionel BROUQUIER

Absent : Jean-Pierre GOUJON

Secrétaire de séance : Claudine VIDAL

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2020/014 du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 portant délégation du conseil municipal au Maire pour la durée du mandat ;

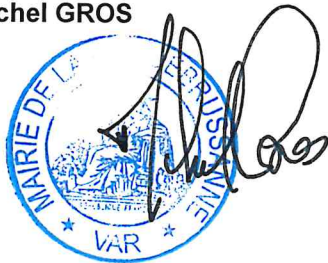
NUMERO	TITRE DE LA DECISION	OBJET ET CARACTERISTIQUES DE LA DECISION
2024/46 en date du 01/10/2024	Approbation d'un contrat d'installation et de déploiement de la vidéoprotection	Approbation et signature de l'offre soumise par le devis n°2191 concernant la fourniture et l'installation de caméra de vidéosurveillance ainsi que la fourniture de l'unité de captage et de visionnage avec la société Lease Protect France, 331 avenue du Prado 13008 à MARSEILLE. Le présent marché est conclu pour un montant de 51 481.20 € TTC (42 901,00€ HT).
2024/47 en date du 01/10/2024	Approbation d'un contrat de maintenance des équipements de vidéoprotection	Approbation et signature de l'offre de maintenance concernant l'ensemble des équipements de vidéoprotection avec la société Lease Protect France, 331 avenue du Prado 13008 à MARSEILLE. Le présent marché est conclu pour un montant de 4 118,40 € TTC (3 432,00€ HT) pour une durée de 12 mois, pour une mensualité de 343,20€ TTC (286,00€ HT) appelée au trimestre à échoir.
2024/48 en date du 09/10/2024	Approbation du marché public pour la réalisation des essais de pompage au forage d'essai des Neuf Fonts	Approbation et signature de l'offre de l'entreprise FORASUD à Vitrolles pour la réalisation des essais de pompage au forage d'essai des Neuf Fonts. Le présent marché est conclu pour un montant de 29 640,00€ TTC (24 700,00€ HT).
2024/49 en date du 09/10/2024	Rapportant la décision n°2024/39 – Fourniture et livraison de repas en liaison froide, pour les écoles élémentaire et maternelle, pour la crèche et le service « Enfance & loisirs »	De rapporter la décision n°2024/39 en raison d'une erreur matérielle inscrite dans l'article 2 portant sur le prix du repas pour l'école maternelle De maintenir l'attribution du marché à procédure adaptée 2024-01 « fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les écoles élémentaire et maternelle, la crèche et le service « enfance & loisirs » à ELIOR RESTAURATION France SAS, et d'approuver le nouvel Acte d'Engagement apportant correction du prix du repas pour l'école maternelle ainsi que le nouveau Bordereau de prix en date du 09 octobre 2024. Les prix des repas sont les suivants : - prix du repas pour l'école maternelle : 3,60 € TTC (2,998€ HT) - prix du repas pour l'école élémentaire : 4,04 € TTC (3,369 € HT) - prix du repas pour un enfant en crèche : 3,50 € TTC (2,917€ HT) - prix du goûter pour un enfant en crèche : 1,01 € TTC (0,840€ HT)

2024/50 en date du 14/10/2024	Approbation d'ester en justice et désignation du cabinet chargé de défendre les intérêts de la commune	D'ester en défense contre le recours introduit TELECOM et CELLNEX auprès du Tribunal administratif de Toulon en date du 24/07/2024, relatif à la déclaration préalable n° B00040. De confier au cabinet ITEM avocats, espace Valtech, 83160 LA VALETTE DU VAR, représenté par Maître FAURE-BONACCORSI, la défense des intérêts de la commune dans le cadre de ce contentieux.
2024/51 en date du 14/10/2024	Approbation d'ester en justice et désignation du cabinet chargé de défendre les intérêts de la commune	D'ester en défense contre le recours introduits par le sieur COGNACQ & autres près le Tribunal administratif de Toulon n°2402859-1, relatif à l'annulation du permis de construire n° PC 083 108 23 B0019. De confier au cabinet ITEM avocats, espace Valtech, 83160 LA VALETTE DU VAR, représenté par Maître FAURE-BONACCORSI, la défense des intérêts de la commune dans le cadre de ce contentieux.
2024/52 en date du 14/10/2024	Signature d'un avenant pour le MAPA 2023/01, Travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire Fernand Reynaud	Signature de l'avenant n°2 au marché à procédure adaptée 2023/01, travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire Fernand Reynaud, lot n°4, peinture avec la SARL SAPP, 92 rue Philémon Laugier, 83400 à HYERES LES PALMIERS pour un montant de 1 795,20 € TTC (1496,00€ HT), ce qui porte le nouveau montant du marché du lot n°4 39 059,47€ TTC (32 549,56€ HT). Cet avenant concerne des travaux en plus-value.
2024/53 en date du 22/10/2024	Approbation de prestations de Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du cabinet médical de la commune	Approbation et signature de l'offre du Cabinet ARC'H à BRIGNOLES, pour les prestations de Maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réhabilitation et l'aménagement du cabinet médical de la commune, annexe de la MSP MELNA Santé. Le présent marché de prestations de maîtrise d'œuvre est conclu pour un montant de 24 750,00€ TTC (20 625,00€ HT) par application d'un taux de 9% du montant HT des travaux.
2024/54 en date du 22/10/2024	Approbation des travaux de réfection de voirie en partie haute du chemin du Baguier	Approbation et signature de l'offre de prix de l'entreprise Eiffage Routes à BRIGNOLES, pour la réalisation des travaux de réfection de voirie de la partie haute du chemin du Baguier en enrobé type BBSG 0/10. Le présent marché de travaux est conclu pour un montant de 40 354,80€ TTC (33 629,00€ HT).
2024/55 en date du 06/11/2024	Rapportant la décision n°2024/49 – Fourniture et livraison de repas en liaison froide, pour les écoles élémentaire et maternelle, pour la crèche et le service « Enfance & loisirs »	De rapporter la décision n°2024/49 dans l'article 3. Les prix des repas TTC au taux applicable de 5,5% sont les suivants : - prix du repas pour l'école maternelle : 3,16 € TTC (2,998€ HT) - prix du repas pour l'école élémentaire : 3,56 € TTC (3,369 € HT) - prix du repas pour un enfant en crèche : 3,08 € TTC (2,917€ HT) - prix du goûter pour un enfant en crèche : 0,89 € TTC (0,840€ HT)

Le conseil prend acte.

La ROQUEBRUSSANNE, le 26 novembre 2024.

Le Maire,
Michel GROS



La secrétaire de séance,
Claudine VIDAL